



DÉCHÈTERIES

Badge d'accès obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2018

Montbéliard / Seloncourt
Vieux-Charmont / Voujaucourt
et déchèterie mobile





NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES DÉCHÈTERIES FIXES DE MONTBÉLIARD / SELONCOURT VIEUX-CHARMONT / VOUJEAUCOURT ET LA DÉCHÈTERIE MOBILE

Le contrôle d'accès par carte sera de nouveau effectif à partir du 1^{er} juillet 2018 dans les déchèteries de Montbéliard, Seloncourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt et la déchèterie mobile.

Une période de tolérance est établie jusqu'au 15 septembre 2018.

Au-delà de cette date, aucun accès ne sera autorisé en l'absence de badge (sauf nouveaux utilisateurs).

- la première carte demandée est délivrée gratuitement
- les cartes démagnétisées sont remplacées gratuitement
- les cartes déjà distribuées durant les années passées restent valables
- une carte est octroyée par foyer ou par entreprise (même nom et même adresse)

Comment obtenir votre badge d'accès ?

- ✓ Demande à effectuer en déchèterie ou à l'accueil de la Direction de la collecte et du traitement des déchets à la Charmotte (Voujeaucourt)
- ✓ Présenter **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture électricité, internet ou téléphone par exemple...)
- ✓ Signer la charte d'utilisateur ou la charte professionnelle remise sur place
- ✓ Vous recevrez le badge à votre domicile dans un délai de 10 jours

Pour information, le contrôle d'accès dans les déchèteries de Colombier-Fontaine et Pont-de-Roide-Vermondans est en projet pour fin 2018 ou courant 2019.

*Besoin d'un conseil ?
Je n'hésite pas, j'appelle ou je consulte
le site internet PMA rubrique déchets*



03 81 31 84 99

